

PRIVILÈGES

Les personnes qui portent le Scapulaire de l'Immaculée-Conception ont droit aux avantages suivants :

1° Notre-Seigneur Jésus-Christ leur accorde ici-bas l'abondance de ses grâces ;

2° La Très Sainte Vierge les protège d'une façon toute spéciale ;

3° Pendant leur vie et après leur mort, elles ont part aux bonnes œuvres accomplies par les religieux de l'Ordre des Théatins ;

4° Elles ont la faculté de gagner un grand nombre d'indulgences plénières et partielles applicables aux âmes du Purgatoire.

En particulier, *chaque fois* qu'elles récitent *six Pater, Ave, Gloria Patri*, "en l'honneur de la Sainte Trinité et de Marie Immaculée et aux intentions du Souverain Pontife," elles peuvent gagner "les Indulgences des sept Basiliques de Rome, de la Portioncule, de Jérusalem et de Saint-Jacques de Compostelle."

NOTA. — Elles peuvent gagner les indulgences *partielles* attachées à la visites des dites églises, *autant de fois* qu'elles récitent les *six Pater, Ave, Gloria Patri* ; mais quant aux indulgences *plénières*, il n'est pas absolument certain, du moins pour quelques-unes, qu'elles puissent les gagner plusieurs fois par jour.

LES STATIONS DU CHEMIN DE LA CROIX.

L'histoire en est bien simple. Notre-Seigneur mourant laissa la garde de sa mère à Jean, son disciple bien-aimé. Après l'ascension de Jésus au ciel, Marie resta avec Jean à Jérusalem jusqu'à ce qu'il partit pour Ephèse d'où il devait gouverner les Eglises de l'Asie Mineure. Le bonheur et la consolation de la sainte Vierge, pendant qu'elle était à Jérusalem, était d'aller seule et silencieuse revoir les scènes du Vendredi saint. Elle s'en allait devant le palais de Pilate, et debout, à l'entrée, elle se rappelait les circonstances de la Passion de son divin Fils ; lorsqu'il apparut sur le balcon, avec la tête couronnée d'épines, la figure couverte de sang, abattue par les souffrances, avec un vieux manteau de pourpre jeté sur ses épaules en dérision ; lorsque Pilate le présenta au